

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 28 août 2013

Présents : C. THOMAS, C. VISTE, C. BASTIER, R. CABANNES, L. MOULARD, D. SCHÜWY, L. GUEGAN, C. CUENI, I. BUFFET-PICHON, D. MARCH, F. LANGIN, J. ROMIEU, H. CABANEL, S. ROUSSEL, G. LABATUT, V. BAUDE-TOUSSAINT.

Mandats : N. ABBAL à L. MOULARD, H. GRANIER à C. CUENI, C. ORTSTEIN à R. CABANNES, M. DEFAZIO à C. VISTE, B. GRYNFELLT à C. BASTIER.

Absents excusés : J. P. SOR, D. TUR, S. PUJOL, S. SANTA, M. GILAVERT.

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance

I - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - Plan de Référence : aménagement de la rue de l'Occitanie (ancien chemin de la Pascale) - demande d'éligibilité au Plan de Référence en matière d'aménagement urbain de la CABM

M. le Maire précise qu'il s'agit lors de cette opération de voirie de demander un cofinancement de la CABM au titre du Plan de Référence. L'aide pour la réalisation de la rue de l'Occitanie sera de 30% du montant HT de l'opération.

18h40 : arrivée de Mme LANGIN

Le point II est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

III - Travaux de rénovation Mairie : demande de la réserve parlementaire pour les deux tranches conditionnelles

M. VISTE annonce une demande de financement auprès de M. le Député de la circonscription pour la réalisation des deux autres tranches.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

IV - Demande de subvention auprès de l'Agence sur l'Eau relative à la charte « Je ne gaspille pas l'eau »

M. VISTE donne lecture de la note de synthèse.

Le point IV est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

V - Modification du règlement de la cantine et de la garderie

Mme SCHÜWY précise que seuls les paragraphes en vert sont objet des modifications proposées au règlement de la cantine et de la garderie.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VI - Convention de servitude commune/ERDF

M. le Maire donne lecture de la note explicative. Il convient d'accorder par convention une servitude sur la parcelle AD535 afin d'alimenter la future salle des fêtes.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VII - Mode de calcul de la participation allouée à l'école de musique

M. VISTE donne lecture de la note de synthèse.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VIII - Mode de calcul de la participation allouée à l'école de musique

M. VISTE donne lecture de la note de synthèse.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

IX - Versement de subvention à l'école Saint-Joseph

M. VISTE donne lecture de la note de synthèse.

Le point IX est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

X - Versement de subvention aux coopératives scolaires des écoles Jules Ferry et Jean Moulin

M. VISTE propose les subventions annuelles aux coopératives scolaires.

Le point X est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

XI - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions :

- 2013-018 : emprunt pour nouveaux investissements
- 2013-019 : chemin la Pascale - lot 2 : éclairage public
- 2013-020 : location d'un logement communal
- 2013-021 : centre de secours - avenant n°1 au lot 1
- 2013-022 : location d'un logement communal
- 2013-023 : construction d'une salle des fêtes - test d'étanchéité à l'air

XII - Questions diverses

- Composteurs
- Assainissement sur la Lène et derrière Super U
- Sécurité avenue d'Espondeilhan
- Eclairage du clocher
- Demande de dénomination du rond-point de Servian
- Stationnement sur le chemin d'intérêt local (de la route du bois jusqu'à la RD18)
- Patrimoine communal :
- Travaux changement branchement en plomb :

La séance est levée à 19h50.